



Separation d'un appartement

Par **Jakline**, le **19/12/2018** à **21:12**

Bonsoir.
Nous sommes dans une copropriété qui initialement comportait 3 logements avec 3 propriétaires différents. Le syndic est géré par les 3 propriétaires.
Un des propriétaires a décidé de couper son appartement sous les combles en 2 et de le revendre en sachant qu'il n'y avait qu'un compteur électrique.
L'appartement a été acheté en connaissance de cause par un jeune couple et dans l'acte de vente était indiqué que le vendeur s'engageait à payer les travaux de la mise aux normes électrique.
Sauf que lors de la demande de rajout de compteur électrique, enedis imposé la réfection de la colonne électrique aux normes actuelles pour permettre le raccordement de ce nouveau compteur.
Le vendeur soumet le devis de la mise aux normes à la copropriété sachant que les autres copropriétaires n'ont rien demandé et que c'est bien le rajout de ce compteur qui nécessite ces travaux.
Question: le copropriétaire vendeur peut-il demander aux autres propriétaires de participer aux frais de mises aux normes de la colonne électrique et du branchement?
Cordialement
Merci